

Formation
article 49

**7ème CONSTRUCTEUR (rice)-
MONTEUR(se) EN BÂTIMENT
STRUCTURE BOIS**
(Secteur Construction – Gros Œuvre)

- ✓ Tu es passionné par les défis techniques
- ✓ Tu aimes travailler le bois
- ✓ Tu veux participer à l'empreinte écologique et durable dans la construction
- ✓ Tu aimes travailler en équipe
- ✓ Tu as une bonne condition physique
- ✓ Tu veux obtenir ton CESS

Alors, cette option est faite pour toi !

CETTE OPTION TE PERMETTRA :

- d'acquérir des techniques de conception, fabrication et d'assemblage d'éléments menuisés destinés à la rénovation et/ou construction d'un bâtiment structure bois;
- de te confronter à la réalité du monde du travail et de t'y intégrer pour l'avenir ;



DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le constructeur - monteur en bâtiment structure bois réalise des constructions aussi diverses que des chalets, des maisons à ossature bois, des hangars agricoles, des ateliers, des passerelles ou des bâtiments publics qui allie les qualités du menuisier et du charpentier.

- A partir de plans, il réalise en atelier la structure porteuse d'une construction à ossature bois et assure le montage sur le chantier.
- Il effectue en atelier le traçage, l'usinage et le pré-montage d'éléments de structures et d'ossatures bois (charpentes industrielles ou traditionnelles, murs, planchers) à l'aide de machines à commande numérique et dans un environnement parfois bruyant.
- Sur le chantier, il effectue le levage, assure la stabilité définitive des charpentes ainsi que le montage des maisons (menuiseries, bardage, charpentes, murs et planchers).
- Il pose l'isolation, l'étanchéité et les parements extérieurs en bois ou en matériaux composites.
- Il peut réaliser l'entretien ou la réhabilitation de ces bâtiments.

Le métier de constructeur bois a de beaux jours devant lui. En effet, esthétiques, écologiques et recyclables, les bâtiments construits avec ce matériau naturel répondent aux nouvelles normes environnementales, notamment en matière de consommation énergétiques et pour un prix modéré.

Le constructeur-monteur en bâtiment structure bois exerce son métier sous la responsabilité d'un supérieur hiérarchique.

Ce métier s'exerce aussi bien au sein d'une ligne de production industrielle que dans un atelier traditionnel. Il s'exerce également en plein air et en hauteur, sur des chantiers de construction ou de rénovation concernant l'habitat individuel, collectif et/ou les bâtiments publics.

L'activité est généralement organisée en équipes et selon des horaires réguliers, susceptibles d'être adaptés en fonction de la nature de l'ouvrage et des conditions météorologiques. Elle nécessite de la résistance et l'adaptation aux conditions atmosphériques.

Ce métier s'exerce aussi en hauteur : il requiert de l'agilité, un sens de l'équilibre développé. Cet aspect du métier, notamment, implique de respecter scrupuleusement les règles de sécurité et d'entretenir une bonne collaboration avec les autres professionnels de la construction.

CONDITIONS D'ACCÈS

Cette 7^e professionnelle « Constructeur - monteur en bâtiment structure bois est accessible aux élèves ayant réussi une 6^e année et obtenu leur Certificat de qualification dans l'une des options suivantes :

- 6P Ouvrier en construction - gros œuvre
- 6P Menuisier
- 6P Ebéniste
- 6P Couvreur étancheur
- 6TQ Technicien des industries du bois

ORGANISATION EN ALTERNANCE SUR UNE ANNÉE SCOLAIRE

La semaine de formation se divise en un volet théorique (15 périodes de cours/semaine) et un volet pratique en entreprise (24h/semaine). Cette formation s'organise sur une année scolaire et doit comptabiliser un minimum de 600 heures de stage.

Tu trouveras toutes les informations nécessaires pour comprendre l'organisation de l'enseignement en alternance sur le site web de l'Institut Saint-Roch, onglet CEFA.

GRILLE HORAIRE

Si vous n'avez pas le CESS, vous devez suivre la grille formation générale. Si vous avez le CESS, vous pouvez suivre la grille gestion. Votre grille doit comptabiliser 15 heures à l'école et de 24h en entreprise par semaine

Grille A : Formation générale (pour obtenir le CESS)

Français	4h/sem.	} = 10 heures
Formation scientifique	2h/sem.	
Formation sociale et économique	2h/sem.	
Informatique	2h/sem.	

Grille B : Gestion (uniquement si vous avez le CESS)

Gestion	4h/sem.	} = 10 heures
Activité complémentaire	4h/sem.	
Informatique	2h/sem.	

Formation professionnelle

Cours technique **5h/sem.**

Stage en entreprise **24h/sem.**

Cette option est organisée sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves inscrits au 1er septembre.

CERTIFICATION

- ✓ Certificat de qualification (CQ7)
- ✓ Certificat d'enseignement secondaire supérieure (CESS)
- ✓ Certificat relatif aux connaissances de gestion de base uniquement si vous avez déjà le CESS (grille B)

LES DÉBOUCHÉS

Vers le monde du travail :

- Ouvrier qualifié dans une entreprise du secteur
- Indépendant (sous réserve d'avoir obtenu le Certificat de gestion)
- Emploi nécessitant le CESS

Vers les études supérieures :

- D'accéder aux études supérieures de type court ou long

Tu es intéressé(e) ? Tu as des questions ?

N'hésite pas à contacter la chef d'atelier :

Julie Marchand : 084/32.01.64 - julie.marchand@elmarche.be

Avec l'alternance, prends de l'avance !

- Une formation individualisée en entreprise
- Une certification équivalente à l'enseignement de plein exercice
- Une pédagogie différente où tu apprends un métier par la pratique
- Une expérience en entreprise
- Une indemnité ou une rémunération de formation
- Un accès plus facile à l'emploi au terme de ta formation



CEFA Institut Saint-Roch
Chaussée de Rochefort, 127. 6900 Marloie
Tel : 084 / 31 41 12 Mail : cefa@elmarche.be